

VI. Travail et mobilités

Daniel Delaunay³⁰

Dès la conception du protocole, a été faite l'hypothèse que le travail est le premier discriminant des mobilités, prises dans leur ensemble et leur diversité. La migration est définie par un changement du bassin d'emploi et la recherche de travail et d'éducation la motive en premier lieu. Les mobilités résidentielle et quotidienne les prolongent dans l'espace intra-urbain. Pour celles-ci, se combinent les raisons liées au logement comme à l'environnement immédiat du quartier ; le lieu de travail est également un élément décisif du choix. A l'opposé, si un individu voit réduites ses capacités à se déplacer, l'accès à certains emplois risque de s'en trouver contrarié. Les rapports au travail se forment au cours des trajectoires biographiques, notamment résidentielles, les départs comme les installations étant sélectives. Choix des lieux et des activités se combinent dans les projets migratoires. En Afrique, tout particulièrement, la migration est associée au secteur informel au point d'en faire une caractéristique spécifiquement urbaine du travail. Ce secteur faciliterait l'absorption d'une main-d'œuvre immigrante au-delà des capacités d'investissement du secteur productif, il pourrait même en être l'une des expressions.

L'observation des mobilités a entrepris une description fine du travail sur trois échelles de temps : transversale, annuelle et biographique. A l'**échelle transversale** (en réalité sur le mois précédent l'enquête)³¹, un descriptif de l'activité est décliné selon des catégories issues des recensements pour une part et reprises à l'enquête 123 d'autre part. Cinq critères sont utilisés. L'*occupation* distingue différentes formes d'activité ou d'inactivité, chômage ou arrêt temporaire, le travail domestique. Le *statut dans le travail* est établi selon que le travailleur se déclare employeur/patron, salarié employés apprenti, journalier, aide familial... Se déclarer « travailleur indépendant » est un premier critère pour circonscrire le travail informel. Le secteur d'activité comprend quatre modalités, les services divers étant distingués du commerce. Le type d'entreprise (public/privé/associatif ou familial ainsi que les travailleurs à leur compte) affine un peu mieux le profil des actifs. Enfin le lieu de travail permet d'identifier les personnes qui choisissent, ou sont contraintes, de travailler à domicile, dans la rue, celles qui investissent dans un bâtiment dédié, utilisent un véhicule... Ces critères classiques, qui ne seront pas décrits pour écourter la présentation, sont utilisés pour reconstruire des catégories socioprofessionnelles plus précises et conformes aux recommandations internationales. La reconstruction s'est également appuyée sur l'exploitation des déclarations en clair des professions et activités en cas de doute ou de classification malheureuse. Enfin, le relevé des activités secondaires a été utile pour démêler les situations de pluriactivité, notamment dans le cas d'associations entre les tâches domestiques qui incombent aux femmes, et des activités d'appoint. La seconde échelle de temps est **annuelle**, concerne l'année 2008 qui, et c'est son intérêt, est également couverte par un calendrier résidentiel avec la même précision d'un mois. La description de l'activité est plus succincte mais bénéficie de la connaissance des déplacements associés à ce travail. Ce calendrier annuel a été

³⁰ Démo-économiste, Directeur de recherche, Institut de recherche pour le Développement (IRD), UMR 201 « Développement et sociétés », Université de Panthéon-Sorbonne, Paris 1, IRD.

³¹ Cet écart par rapport à la référence habituelle d'une semaine vise à se synchroniser sur les critères de résidence qui retiennent ce pas de temps.

introduit dans la perspective de passages répétés et pour mieux connaître les travailleurs que la ville accueille de manière temporaire, ou les citoyens pratiquant la multirésidence. Cette échelle de temps est indispensable en milieu rural ; avec des répercussions dans l'espace urbain qu'il convenait d'explorer. Enfin, **l'échelle biographique** considère les trajectoires professionnelles et éducatives mises en parallèle avec les parcours résidentiels et les cohabitations. Ces deux dernières échelles ne sont abordées que de manière superficielle dans le présent rapport.

Les descriptions qui suivent portent exclusivement sur le travail du mois précédent de la population *résidente habituelle*, sauf mention contraire. La première classification définit les actifs selon deux modalités, les travailleurs effectivement occupés et ceux au chômage. Les inactifs le sont pour une part qui tient à la scolarisation, et pour une autre part à la cession d'activité à cause de l'âge. Les actifs occupés représentent un pourcentage élevé (62%) qui confirme les remarques sur le bonus démographique : cette importance est une opportunité que l'on doit à la migration. Le chômage représente 4% de l'ensemble, et un peu plus de 6% de la population active, ce qui est peu mais traduit le sens limité de cette notion au regard de l'importance du secteur informel.

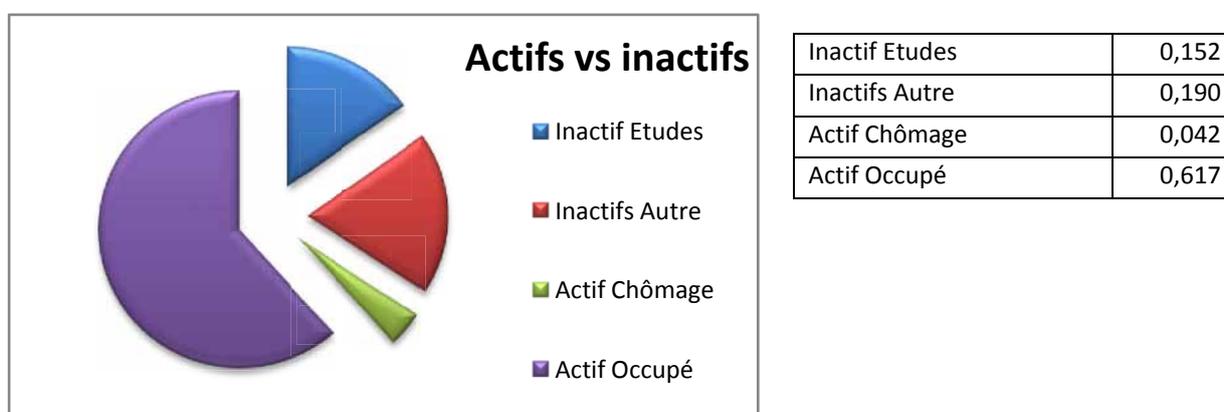


Figure 10 : Actifs vs inactifs

Les types d'occupation ont été construits³² en reprenant les réponses aux questions portant sur le statut dans le travail, le type d'entreprise et le lieu d'exercice de ce travail (Cf. supra). La question sur le lieu de travail venait compléter le tableau pour documenter les implications réciproques entre la mobilité quotidienne et l'activité. Le manque de cette ressource³³ peut contrarier certaines occupations professionnelles ou les cantonner au secteur informel. La réponse a donc été utilisée pour distinguer les travailleurs indépendants selon qu'ils disposent d'un local pour exercer (dédié ou bien leur propre logement), ou bien sont contraints de travailler dans la rue, dans l'espace public.

³² Reconstruction réalisée par Laure Pasquier et Christophe Nordman, économistes.

³³ Une situation qui n'est pas abordée dans ce rapport

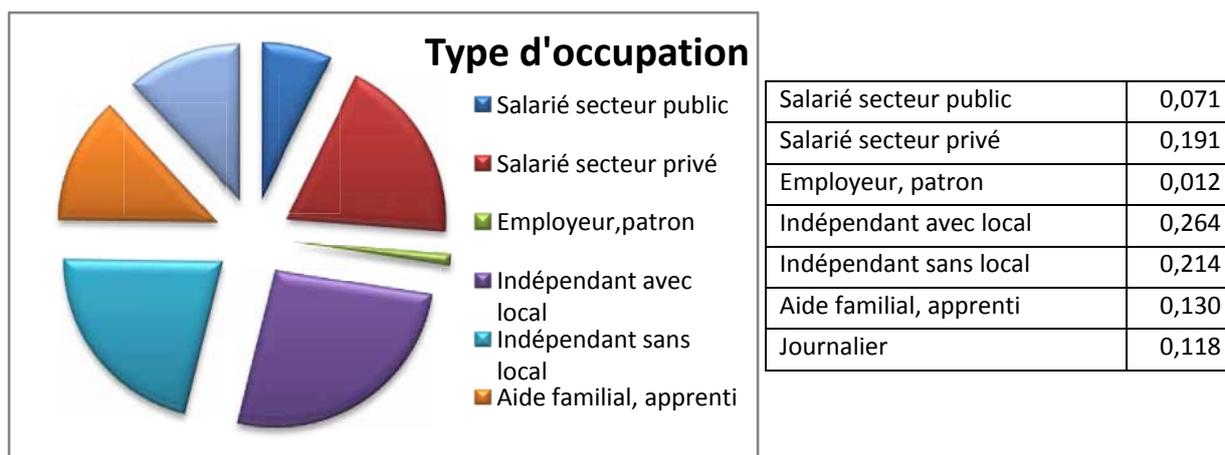


Figure 11 : Type d'occupation

Au final, les travailleurs indépendants composent la catégorie majoritaire, presque absolue (48%) ; un quart des travailleurs sont des aides familiaux ou des journaliers. Les patrons et employeurs sont rares (un peu plus d'une personne sur cent) et les salariés rassemblent seulement un quart des actifs.

Pour les analyses qui suivent, ces deux typologies sont combinées en une seule qui n'exclut personne, et donc pas les inactifs dont le comportement migratoire nous intéresse. Le tableau suivant précise le profil moyen de ces catégories à Ouagadougou au début de 2009.

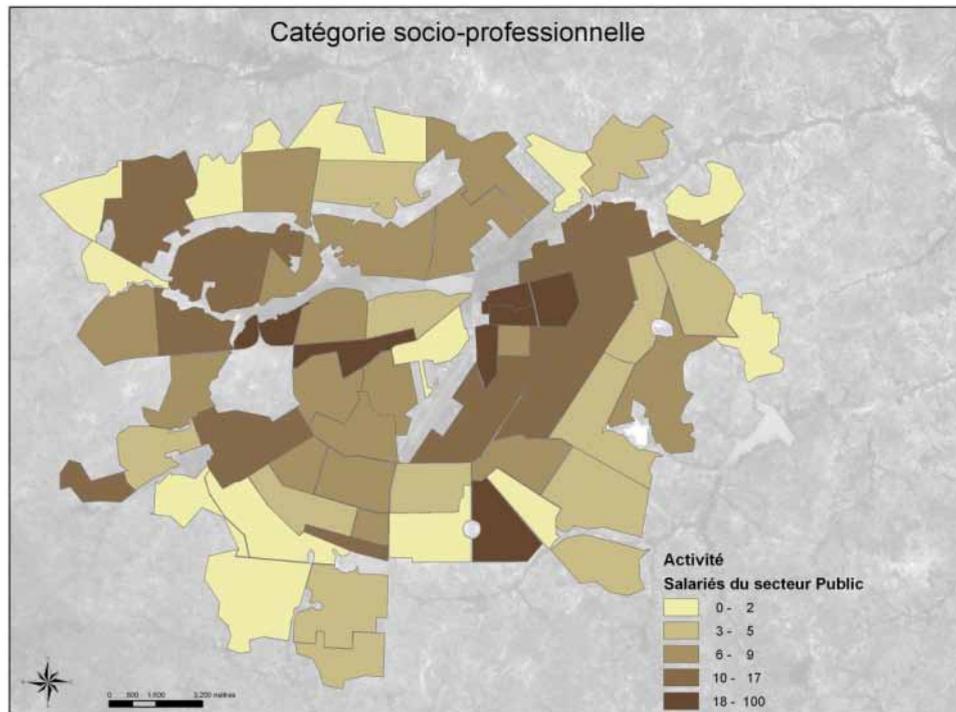
	Proportion du total	Rapport de masculinité	Âge	Années d'étude	Score niveau de vie
Salarié public	0,029	221	39	11,0	1,2
Salarié privé	0,078	173	30	5,1	0,5
Employeur, patron	0,005	530	38	6,0	1,0
Indépendant avec local dédié	0,108	148	35	2,8	0,0
Indépendant sans local (rue, e	0,088	87	35	2,0	-0,1
Aide familial, apprenti	0,053	224	22	3,7	0,1
Journalier	0,048	560	28	3,3	-0,2
Inactif études	0,102	108	17	4,3	0,8
Inactifs autre	0,127	9	32	2,4	0,2
Actif chômage	0,028	287	29	4,4	0,1
Moins 12ans, non renseigné	0,332	102	6	0,8	0,1

Figure 12 : Profil des catégories socioprofessionnelles

En plus de la première colonne, qui rapporte l'importance démographique relative de chaque groupe, quatre variables décrivent ces situations socio-économiques : le rapport de masculinité qui comptabilise le nombre d'hommes pour cent femmes, l'âge moyen, le nombre moyen d'années d'étude sans distinction du type d'enseignement et le score de niveau de vie établi par analyse par composantes multiples, soit les coordonnées sur le premier axe factoriel d'une batterie d'équipements du logement. Cette dernière valeur n'est pas un attribut individuel mais du logement dans lequel vit la personne décrite.

Une première conclusion forte : les **fonctionnaires** forment l'élite de la ville tant pour le niveau éducatif atteint que pour le niveau de vie ; ils se démarquent au point de laisser les autres catégories à distance (à l'exception des patrons juste un peu en retrait). C'est une minorité (3% de toute la

population, 7% des actifs), la plus âgée (39 ans en moyenne), masculine (plus de deux fois plus d'hommes que de femmes). Leur localisation dans la ville confirme sa proximité des quartiers administratifs, laquelle leur évite des déplacements longs, une contribution supplémentaire à la valorisation de ce statut. Impossible cependant de conclure à une polarisation ou ségrégation résidentielle de cette CSP favorisée : sa dispersion dans la ville est assez large, à l'écart néanmoins des quartiers défavorisés, non-lotis, avec une préférence pour les nouveaux ensembles résidentiels.



Carte 25 : Proportion d'actifs salariés du secteur public

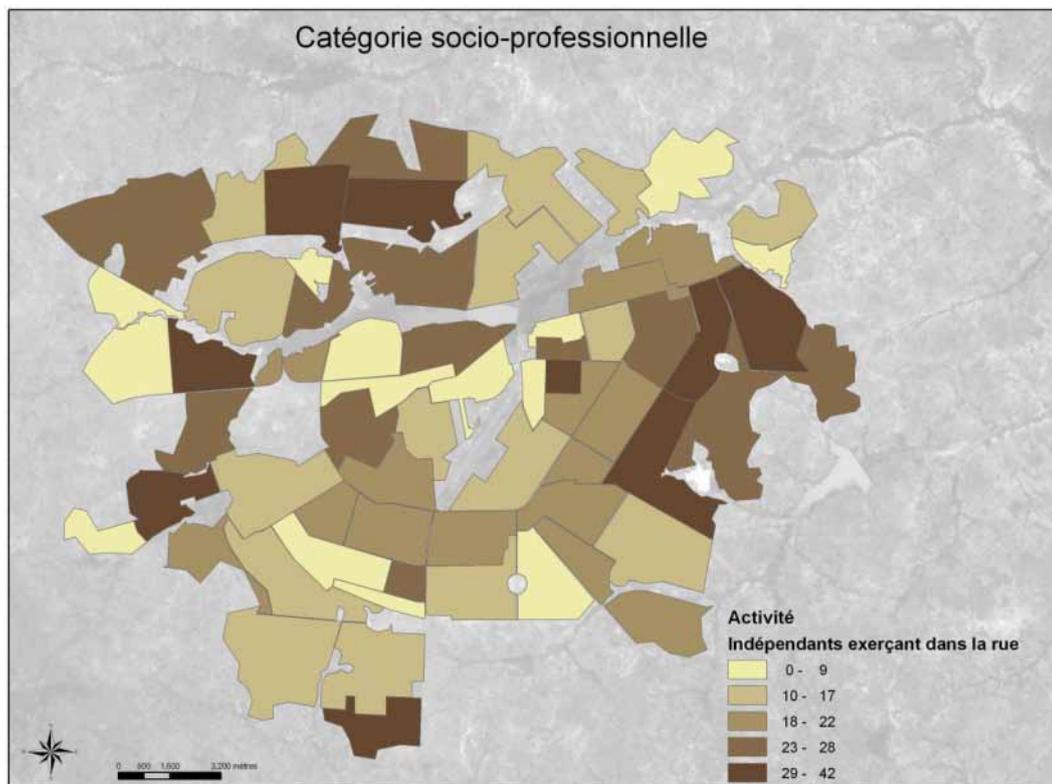
Les **patrons** suivent de peu pour l'âge et le niveau de vie, mais sont moins bien dotés en capital humain, le seul critère qui fait vraiment la différence entre eux. De manière schématique, force est de constater que la société urbaine a conforté deux distorsions sociales anciennes : les rapports de séniorité et de genre, auxquels elle ajoute une composante moderne : l'éducation. Néanmoins, l'effet déterminant de la scolarisation est moins l'apport d'une promotion au mérite que l'apanage des classes favorisées, qui ainsi se reproduisent. La preuve se trouve dans le niveau de vie des inactifs scolarisés, peu éloigné de celui des deux CSP au haut de l'échelle ; c'est rappeler qu'ils partagent les mêmes logements dont l'écart néanmoins montre un signe de démocratisation.

Les salariés du privé sont deux fois et demie plus nombreux, et surtout plus jeunes. Une information qui confirme le recul de l'emploi public parmi les jeunes générations. Ils sont moitié moins scolarisés que les fonctionnaires, moitié moins aisés si on en juge à l'indice de niveau de vie. Les femmes y sont minoritaires mais mieux représentées que dans le secteur public ; le secteur privé contribue plus à leur émancipation, ne serait que par effet d'âge.

Les travailleurs indépendants composent la catégorie la plus nombreuse et la plus démunie. Ils sont relativement âgés (35 ans en moyenne), faiblement scolarisés, soit 2-3 années d'étude en moyenne. Une différence notable et instructive concerne ceux qui exercent dans la rue, confirmant la pertinence de ce critère pour doser la précarité du secteur informel. Ils sont en retrait sur tout, sauf l'âge, presque aussi nombreux que les travailleurs formels « abrités ». C'est le genre surtout qui les

différencie, le relatif dénuement de cette catégorie touche particulièrement les femmes qui se retrouvent plus nombreuses à exercer dans la rue. Cet entre-deux manifeste la contrainte de sortir de la sphère domestique sans pouvoir atteindre l'espace professionnel dédié, en partie faute de mobilité. Il faut y voir surtout l'importance de leur présence sur les marchés.

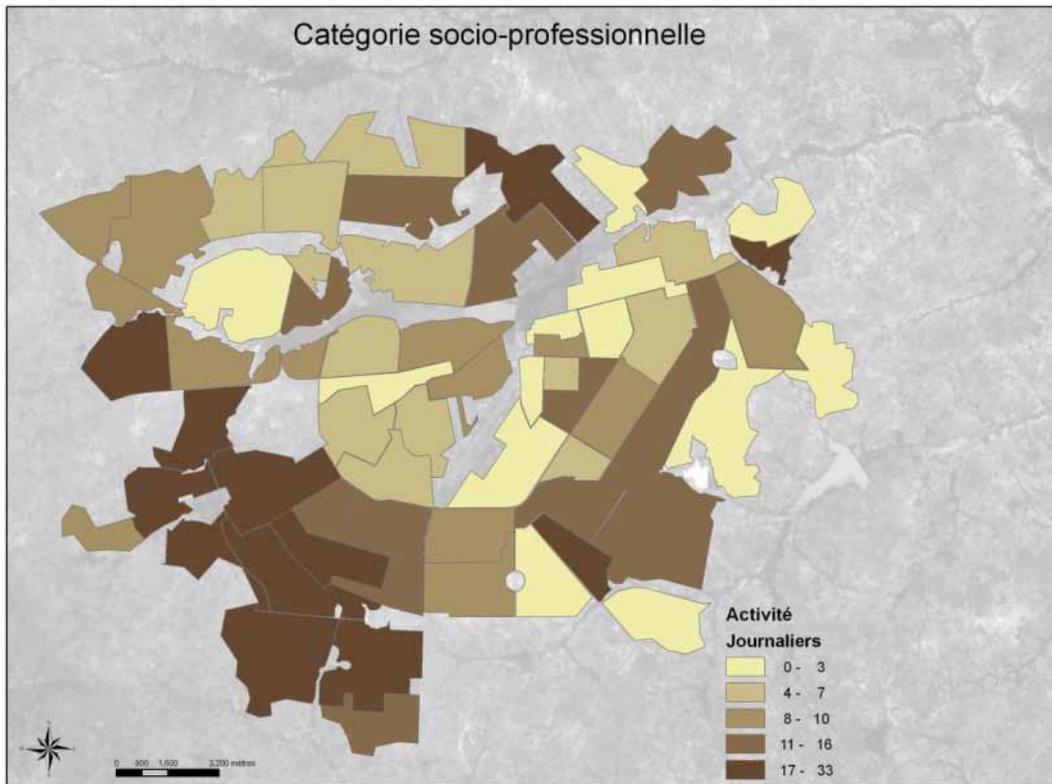
Cette situation prend son sens en considérant le travail domestique non rémunéré qui compose une bonne part de la catégorie des « autres inactifs », presque totalement féminine. Ce groupe est le plus démuné, pour tous les critères. Même les chômeurs font mieux pour l'éducation, le niveau de vie. On notera que c'est une population nettement plus jeune, et donc accaparée par les tâches reproductives. Les quartiers qui accueillent les travailleurs indépendants travaillant dans la rue sont à la hauteur de leur dénuement, des zones non loties pour la plupart, particulièrement éloignées du centre mais dont la configuration montre clairement la différenciation de la périphérie.



Carte 26: Travailleurs indépendants exerçant dans la rue

Les variations du rapport au travail selon le cycle de vie (Figure 13) précisent le tableau. Les salariés du public ou bien se recrutent tardivement ou plutôt sont les témoins d'une époque plus favorable à la fonction publique. Le salariat privé devient la règle pour les plus jeunes, il est exclusif pour les moins de 20ans, important pour la classe d'âge suivante. Les aides familiaux se recrutent parmi les jeunes, jusqu'à un âge assez tardif si on en juge pour le groupe des 20-29 ans, avec une sensible reprise pour les personnes âgées mis à contribution par les familles qui les accueillent. Le travail à la tâche ou comme journalier est une pratique du début de cycle de vie, associée à une plus grande mobilité ou une installation précaire, mais se maintient un peu parmi les plus adultes de plus de 45 ans. Les descriptions suivantes montreront que c'est une activité pratiquée un peu plus souvent par les étrangers ou les migrants de retours de l'extérieur, sans doute mal installés dans la ville. Leur localisation est particulièrement concentrée dans la partie sud-ouest de la ville, formant un ensemble

compact qui exploite sans doute des possibilités d'emploi ; une remarque qui vaut également pour leur présence près de la zone industrielle.



Carte 27 : Catégorie socio-professionnelle : les journaliers

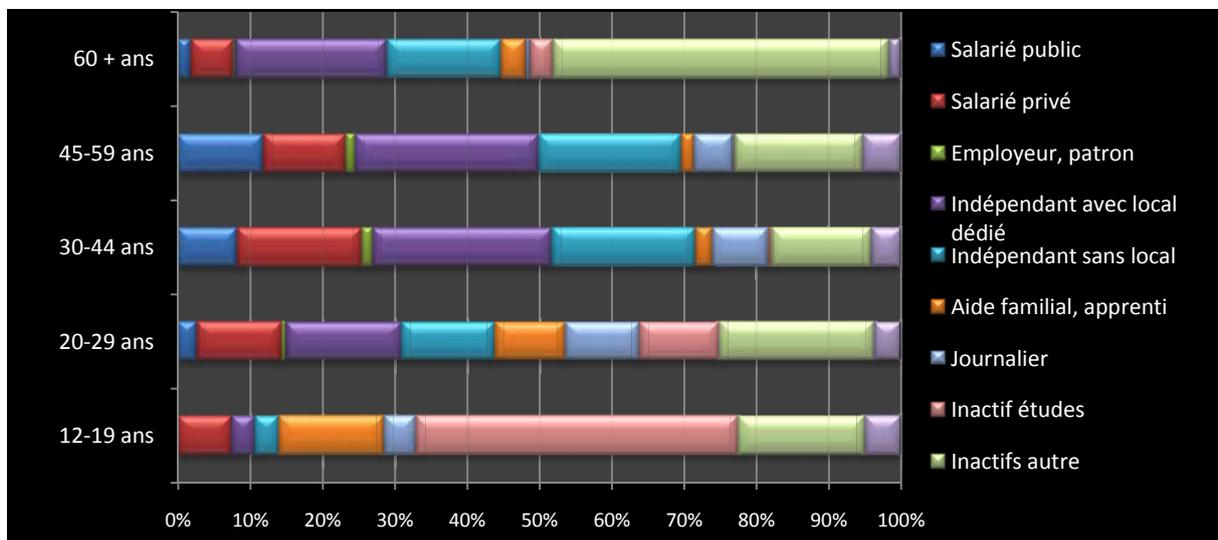


Figure 13 : Variation de l'activité selon le cycle de vie

Les formes diverses d'inactivité sont très présentes avant 30 ans, du fait des travaux domestiques et des charges de la reproduction ; elles augmentent de nouveau après 60 ans. Reste que les anciens sont pour une bonne partie contraints à l'activité. A l'opposé, le taux d'activité chez les 12-19 ans est assez élevé, puisque 3 jeunes sur 10 travaillent. Le recul tardif de l'inactivité (30-44 ans) est à mettre en lien avec le développement d'activités d'appoint, de type informel, une fois que les épouses sont soulagées de l'éducation des enfants en bas âge. Le chômage quant à lui, est peu déclaré après 45 ans. Il s'agit d'une catégorie assez peu adaptée à un contexte de fort emploi informel, en l'absence

d'allocation chômage. Il est associé à des scolarités plus complètes. Le salariat formel est un « privilège » des 30-59 ans, qui ont charge d'inactifs.

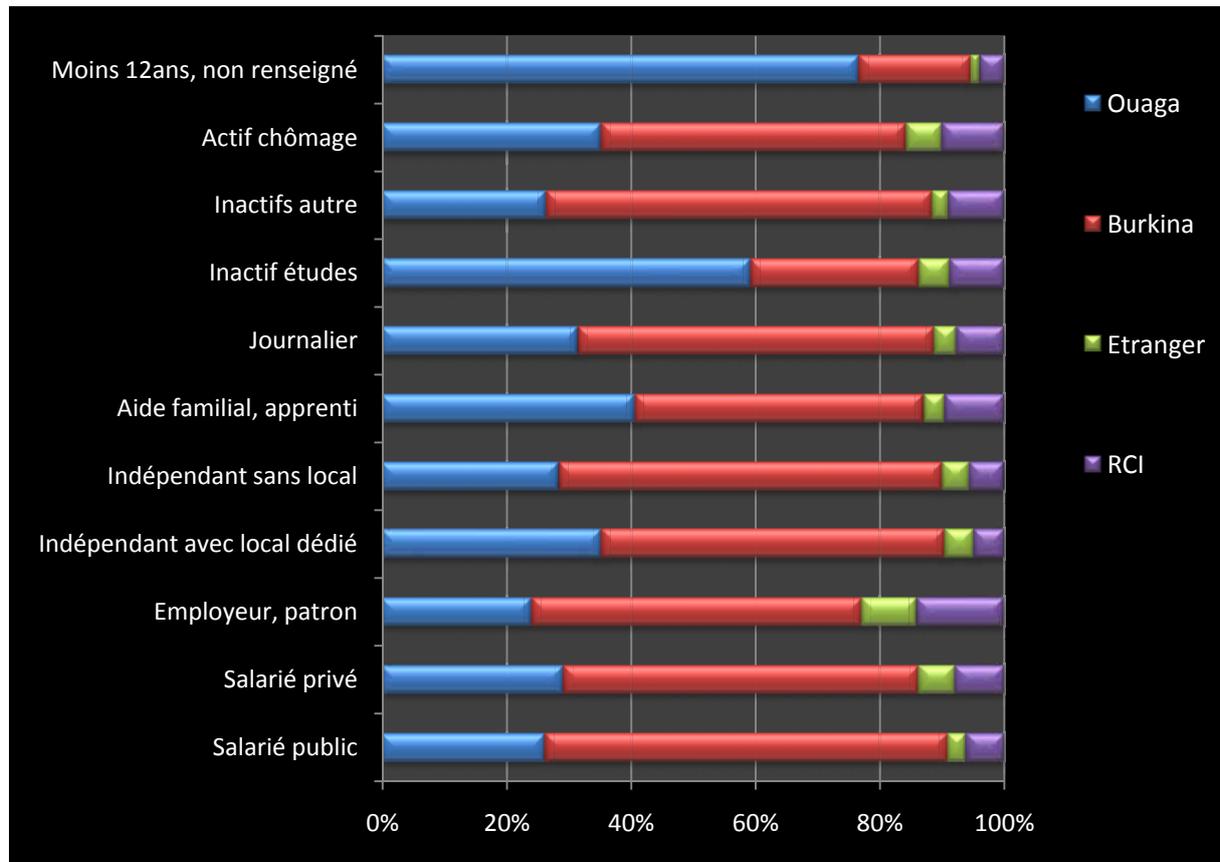


Figure 14 : Typologie du travail en fonction du lieu de naissance

La question centrale, dans une ville qui se développe par les mobilités, est de savoir si celles-ci contribuent à différencier les rapports au travail, son informalité, ses formes de précarité. La Figure 14 résume la réponse pour les quatre grands types de situations migratoires selon le lieu de naissance : a) les Ouagalais natifs, b) les Burkinabé nés hors Ouagadougou qui forment la plus importante vague d'immigration, c) les étrangers originaires principalement de l'Afrique de l'Ouest, hors RCI, et enfin les individus qui sont nés en Côte d'Ivoire.

Travail et mobilités étant étroitement liées au cycle de vie, ce tableau n'est qu'un outil rudimentaire pour contrôler l'interférence de l'âge sur le rapport entre migration et travail. Pour cette raison, et contrairement au tableau, les remarques suivantes se limitent aux seuls actifs, pour tenter d'en réduire la portée. Il en ressort que les salariés du public sont surreprésentés parmi les migrants nationaux. L'âge y contribue largement, peut-être aussi la mobilité des fonctionnaires entre le pays et la capitale, le fait également que la formation universitaire s'y concentre. Le transfert de capital humain dont Ouagadougou bénéficie est une facette un peu oubliée de l'urbanisation par migration, qui opère au détriment des régions. Les migrants étrangers (hors RCI) ont moins accès à la fonction publique, alors qu'une partie sont des fonctionnaires étrangers en poste. Les « Ivoiriens » se placent entre les deux, un peu au-dessous de la moyenne nationale ; sans discrimination flagrante donc. Les étrangers en général contribuent plus au salariat privé que les Burkinabé, natif ou non de la capitale ; un déficit d'accès au secteur formel pour les nationaux. Même remarque pour les patrons et employeurs, peu nombreux au total, qui est l'apanage des étrangers : disons que l'entrepreneuriat

est une initiative deux fois plus fréquente chez les migrants venant de l'extérieur. Visiblement, il existe depuis quelque temps un corps de travailleurs artisans ou professionnels originaires des pays voisins, tel le Ghana, qui ont trouvé une niche productive au côté d'un emploi public plus prisé par les Burkinabè.

La différenciation des indépendants (couvrant largement le secteur informel) est moins marquée, tout en concernant presque la moitié des travailleurs. Pour ceux qui disposent d'un local, les Ouagalais et les étrangers sont sensiblement plus nombreux, mais la preuve statistique n'est pas confirmée. Les Burkinabés migrants se retrouvent un peu plus à travailler dans la rue, mais avec les mêmes réserves statistiques. Les natifs de RCI sont sensiblement surreprésentés parmi les journaliers, si l'âge n'y contribue pas on peut y voir le signe, pour certains, d'un moindre ancrage dans l'économie urbaine. Une information à prendre avec prudence : les locuteurs mooré sont sous-représentés dans toutes les catégories de l'emploi formel et en particulier public. A contrario leur participation au travail informel, au chômage et à l'aide familiale est plus forte. Le désavantage est modéré, certainement à mettre au débit des origines rurales de l'immigration originaire du plateau.

L'exercice de certaines professions incite aux déplacements, de même que les personnes moins astreintes à résidence peuvent bénéficier d'un avantage professionnel. Les absences/présences temporaires du lieu de résidence habituel, relevées par l'enquête, repère les mobilités courtes dont certaines sont associées à des formes de travail. Les écarts ne sont pas très contrastés ou portent sur des effectifs peu nombreux, tels les salariés. Cependant, dans les groupes les plus mobiles des résidents habituels absents et des résidents temporaires présents³⁴ se remarquent des effectifs plus importants de salariés, et deux fois plus que la moyenne pour le secteur public. La mobilité est un attribut de cette élite des travailleurs, alors que les indépendants se signalent à l'autre extrême par leur immobilité, et tout particulièrement ceux qui exercent dans la rue. Signalons une seule exception significative : les aides familiaux et apprentis surreprésentés parmi les résidents temporaires présents. On pourrait s'attendre au même phénomène pour les inactifs scolarisés, or ce n'est pas le cas. Ce qui semble montrer que l'école contribue moins à l'apprentissage de la migration que le placement domestique dans les familles établies ou l'apprentissage. La scolarisation à Ouagadougou serait peu accessible aux non-citadins, une affirmation qui exigerait confirmation par une analyse plus fine des données.

Considérons maintenant les formes de travail observées auprès des personnes dont on connaît la biographie résidentielle. Des types de trajectoires ont été reconstruits selon les itinéraires qui distinguent quelques grands lieux de passage : étranger hors RCI, Côte d'Ivoire, Burkina hors capitale, et Ouagadougou. Évidemment, tous les répondants se trouvent dans la ville au moment de l'enquête, qui est donc la dernière étape du parcours. La Figure 15 représente le profil d'activité des groupes identifiés par leur passé migratoire³⁵, les conclusions sont bien sûr statistiquement plus fragiles pour les groupes peu nombreux.

³⁴ Ces personnes résidant habituellement hors du logement enquêté, mais s'y trouvent de manière temporaire.

³⁵ Qui ne concerne que les personnes de plus de 18 ans dont on a recensé les trajectoires migratoires.

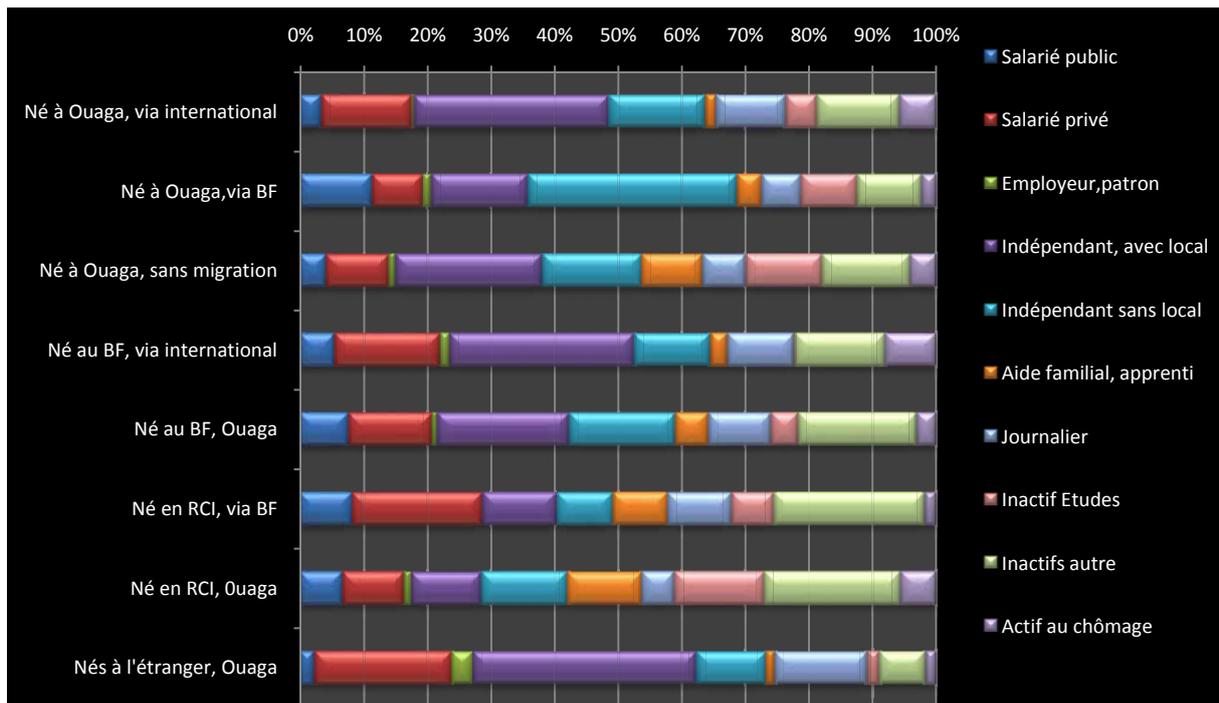


Figure 15 Les profils occupationnels selon les trajectoires résidentielles

	Age	Rapport de masculinité	Années d'étude	Score Niveau de vie
Né à Ouaga, via international	39.5	301	3.63	0.184
Né à Ouaga, via BF	36.8	172	3.98	0.280
Né à Ouaga, sans migration	30.7	109	3.42	0.380
Né au BF, via international	41.8	389	2.39	-0.074
Né au BF, Ouaga	33.9	160	4.07	0.137
Né en RCI, via BF	28.5	122	5.45	0.195
Né en RCI, Ouaga	28.2	125	4.00	0.513
Nés à l'étranger, Ouaga	36.7	112	5.76	0.665

Tableau 9 : Caractéristiques des types de trajectoires migratoires

La simple lecture du tableau n'autorise pas de conclusions robustes, faute de contrôler l'effet de l'âge, de l'éducation, et bien sûr d'utiliser les modèles de durée qui conviennent à l'analyse biographique³⁶. A défaut, le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** renseigne à grands traits individuels ces trajectoires migratoires.

Les **étrangers non ivoiriens** suivent plus souvent que les autres une logique d'entrepreneurs avec son corollaire : le salariat privé. Se confirme aussi l'importance relative des journaliers chez ces travailleurs plus circulants. Dans l'ensemble leur niveau d'éducation et niveau de vie sont élevés. La migration internationale contribue notablement au développement économique et au capital humain de la ville³⁷.

³⁶ L'analyse par modèle de Cox ou de temps discret sera entreprise à la suite de ce rapport d'étape.

³⁷ Les refus ont d'ailleurs été plus nombreux dans ce petit groupe de par leur statut (ambassade) ou une volonté de discrétion.

En se rappelant avec précaution la distinction populaire entre les « diaspos » et les « rapatriés », on regardera ce qui sépare les « Ivoiriens » arrivés directement à Ouaga et ceux qui ont fait un détour par le reste du pays. Plus d'étudiants se trouvent chez les premiers, moins de journaliers, un peu plus de travailleurs indépendants, plus de chômeurs. Les seconds, en revanche, se distinguent par une implication plus grande dans le travail salarié, en particulier dans le secteur privé. Une réserve doit être émise à propos du nombre d'année d'étude qui avantage les rapatriés passés par le Burkina. Cette statistique n'a été calculée que pour les personnes ayant terminé leur scolarité, pas pour les autres parce que leur cycle scolaire n'est pas complété au moment de l'enquête. Or un plus grand nombre d'Ivoiriens arrivés directement à Ouaga suivent encore un cursus scolaire. En revanche, l'écart de niveau de vie est radical, du simple au double, à l'avantage des retours de « rapatriés » sans détour par la province.

Parmi les **migrants burkinabè**, premiers contributeurs au peuplement de la capitale, certains (16% des plus de 18 ans), ont une expérience migratoire internationale, essentiellement en RCI. Ceux-ci compensent un désavantage dans le secteur public par une meilleure insertion dans le secteur privé, ou un travail informel plus fréquemment « abrité ». Une situation apparemment meilleure qui est contredite par un faible niveau d'étude (en partie du fait de l'âge) et un logement au confort sensiblement déprécié (plus marqué pour l'indicateur de niveau de vie). L'âge nettement plus élevé contribue à rendre leur trajectoire résidentielle plus complexe, le fait d'hommes dans leur écrasante majorité.

Enfin, les **Ouagalais natifs** sont divisés en trois groupes : ceux qui n'ont pas migré (la majorité 20%), ceux qui sont passés par le Burkina (6% des biographies), et enfin les migrants internationaux, de retour donc (4%). La discrimination sur le travail joue dans le même sens que pour les autres catégories : les migrants internationaux se tournent plus volontiers vers le salariat privé, un travail informel plus consolidé selon le critère de la disposition d'un local dédié, et enfin le statut de journalier. Les Ouagalais qui sont passés par la province forment la plus haute proportion de fonctionnaires, des migrations de fonction, probablement. Dans le groupe cet avantage est contrebalancé par une activité sans abri plus fréquente, le lot des femmes. Le passage par l'international ne signifie pas un statut économique plus valorisé, au contraire mais l'écart est modéré. Les Ouagalais non migrants se situent plutôt dans une situation moyenne. Jeunes ils bénéficient moins de l'emploi dans le secteur public mais le recours au secteur informel est dans la moyenne, leur scolarisation actuelle se rapproche de la bonne performance des « rapatriés ».

S'il fallait retenir quelques traits marquants de ce bref portrait professionnel des migrants, les points suivants pourraient être avancés.

1. La capacité à la mobilité quotidienne est discriminante du travail, elle est un facteur d'informalité. Les femmes en âge de procréer sont astreintes à résidence par des charges d'éducation ou domestiques, elles doivent donc se replier sur des opportunités de proximité, dans ou devant le domicile, dans la rue. Cependant, certaines spécialisations professionnelles, comme le petit commerce, pas seulement sur les marchés, brouillent un peu la conclusion d'une discrimination de la mobilité. A cela s'ajoute le fait que les jeunes familles, qui sont de surcroît migrantes, sont relativement plus nombreuses en périphérie. Cette contrainte accompagne l'étalement urbain qui contribue à l'exclusion de travailleurs plus démunis, car elle a également un coût. Qu'elle touche plus durement les femmes et les jeunes, exprime la continuité urbaine des relations intergénérationnelles anciennes.

2. La migration internationale enrichit la ville d'activités spécialisées, plus formelles avec une composante entrepreneuriale sans doute stimulante. Elle apporte aussi une main-d'œuvre flexible, sans doute précaire, qui contribue à cette dynamique. Or ce secteur privé prend la relève de l'emploi public, socialement gratifiant, parmi les populations les plus jeunes et auprès de femmes. Il apparaît donc comme un mouvement de fond de l'évolution de l'emploi.
3. Le secteur informel conserve une place prédominante qui est associée à un exode rural certes ancien et la situation professionnelle des femmes. La fracture se forme plus entre un secteur informel, prolongation urbaine des activités de l'économie domestique rurale, et un secteur public qui a accaparé pourrait-on dire le capital humain du pays. Ouagadougou a bénéficié de ce recrutement national mais au principal avantage de l'Administration, moins apparemment du secteur privé.
4. La présence de jeunes Burkinabé originaires de Côte d'Ivoire, mieux dotés en capital humain, en âge de mobilité, avec une trajectoire de migrants internationaux, pose la question de leur insertion, puis celle de leur avenir migratoire. Le rôle qu'ils jouent dans le peuplement et l'économie de la ville n'est en rien négligeable, ce qui rend particulièrement sensible les conditions de leur intégration.
5. C'est une conclusion qui nous ramène, en la généralisant au bonus démographique que la ville obtient de la migration. Il est clair que les conditions du travail évoluent, pas seulement en termes quantitatifs, du fait de l'apport de jeunes adultes, mais aussi dans les formes du travail : travail féminin, salariat, du secteur privé. Les politiques peuvent alors accompagner cette opportunité, par la formation professionnelle, notamment.

Bibliographie :

Bloom, D., D. Canning et J. Sevilla (2003) « The Demographic Dividend: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change », A RAND Program of Policy-Relevant Research Communication.

Delaunay Daniel.

Travail et mobilités.

In : Boyer Florence (coord.), Delaunay Daniel (coord.).

Peuplement de Ouagadougou et développement
urbain : rapport provisoire.

Ouagadougou (BKF), Paris : IRD, Université Paris 1,
2009, p. 64-74.